

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
 INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations



Conseil Communautaire



Séance du **Jeudi 27 Juin 2024 à 20h30**

Nombre de membres en exercice : **61**
 Nombre de membres présents : **41**
 Nombre de membres ayant donné pouvoir : **9**
 Nombre de membres excusés : **4**
 Nombre de membres absents : **7**

Date de convocation :
21 juin 2024

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité le :
8 JUIL. 2024

et publication par la mise en ligne sur le site internet le :
8 JUIL. 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le vingt et un juin deux mille vingt-quatre.

Les courriers de convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt et un juin deux mille vingt-quatre.

Mme Valérie DESQUESNE a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

**7 - Finances Locales
 7.5 - Subventions**

Objet : Pôle rural de Noues-de-Sienne – Réhabilitation de la friche Granimarbre – Signature d'un avenant à la convention tripartite relative à la répartition entre l'Intercom et la commune de Noues-de-Sienne de la subvention « Fonds Friches »

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			Mme Catherine CAILLY		
Mme Nathalie BOUILLARD			M. Pascal DALIGAULT		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH				X	
Mme Najat LEMERAY			Mme Valérie DESQUESNE		

LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				

PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				

PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT				X	
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER			M. Jean-Claude RUAULT		
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE			M. Denis JOUAULT		
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE				X	
M. Didier DUCHEMIN					X
M. Marc GUILLAUMIN			M. Alain DECLOMESNIL		
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Éric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU	X				
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU			M. Serge COUASNON		
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
VIRE NORMANDIE					
M. Gilles ALLEGRE	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ	X				
M. Lucien BAZIN			Mme Coraline BRISON- VALOGNES		
M. Fernand CHENEL	X				
Mme Marie-Ange CORDIER					X
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON	X				
M. Corentin GOETHALS			Mme Valérie OLLIVIER		
Mme Catherine MADELAINE	X				
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT	X				
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY				X	
TOTAL	41	0	9	4	7
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			41		
Quorum			31		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			50		

M. Frédéric BROGNIART, Vice-Président en charge des affaires liées au développement économique des pôles ruraux, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

En vue de renforcer l'attractivité économique du pôle rural de Noues-de-Sienne, l'Intercom de la Vire au Noireau et la commune de Noues-de-Sienne ont souhaité s'engager ensemble dans la réhabilitation de la friche industrielle Granimarbre située sur la commune déléguée de Saint-Sever Calvados.

L'objectif de cette démarche commune est de proposer, sur ce territoire, une offre en immobilier d'entreprise favorisant l'installation, le développement et la transmission d'activités économiques de proximité sur le bourg-centre.

Cette convention a été signée le 26 juillet 2022. Depuis, la programmation a évolué : la commune de Noues-de-Sienne a décidé de démolir les bâtiments d'activité de sa partie de friche tandis que l'intercommunalité a fait le choix de reconstruire intégralement le bâtiment d'activité situé à l'angle du boulevard du Nord et de la rue Margerie.

Ces évolutions dans la programmation vont entraîner une modification de la répartition de la subvention comme suit :

<i>Maîtrise d'ouvrage</i>	IVN	Noues de Sienne	Total
<i>Montant de la subvention Fonds friches</i>	294 603,52 €	131 246,48 €	425 850,00 €
<i>Quote-part poste « acquisition foncière »</i>	136 522,53 €	51 887,91 €	188 410,44 €
<i>Quote-part poste « études pré-opérationnelles »</i>	9 587,35 €	0,00 €	9 587,35 €
<i>Quote-part poste « démolition + curage »</i>	14 193,43 €	41 119,73 €	55 313,16 €
<i>Quote-part poste « travaux de désamiantage et retrait du plomb »</i>	0,00 €	38 238,84 €	38 238,84 €
<i>Quote-part poste « travaux de réhabilitation du bâti existant »</i>	134 300,22 €	0,00 €	134 300,22 €

Afin de formaliser cette nouvelle répartition de subvention entre l'Intercom de la Vire au Noireau et la commune de Noues-de-Sienne, il y a lieu de signer un avenant.

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du Territoire » réunie les 17 janvier, 7 février et 5 juin 2024 et du Bureau communautaire réuni le 12 juin 2024, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- approuver la signature d'un avenant à la convention tripartite « Fonds friche » relatif à la nouvelle répartition de la subvention d'Etat entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et la commune,
- autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer cet avenant dont le projet est annexé à la présente, ainsi que tout document relatif à sa mise en œuvre.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc - 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Mme Valérie DESQUESNE
Secrétaire de séance



Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau,